

**DECISION N°56/2026****Portant validation du devis pour des séances menées par un psychologue clinicien pour les agents du Multiaccueil**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la commande publique
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition Monsieur Franck LINANT, psychologue clinicien,

Considérant que la proposition de Monsieur Franck LINANT, psychologue clinicien, est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis de Monsieur Franck LINANT pour réaliser des séances d'analyse de pratiques auprès des agents du multi accueil pour un montant horaire de 150 € la séance (TVA non applicable).

signé électroniquement le 24/02/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

